



**SCHNEIDER
ELECTRIC**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CFDT

NOUVEAU SITE D'ÉVREUX CE QUI SE NÉGOCIE NOUS CONCERNE TOUS ! Réunion du 1^{er} Octobre

LE PROJET PRÉSENTÉ PAR LA DIRECTION

- Création d'un nouveau site à Évreux regroupant les établissements du Vaudreuil et de Beaumont-le-Roger.
- Un même accord avec deux volets : GEPP pour accompagner la transformation des emplois et des compétences ; APC pour la mobilité vers le nouveau lieu de travail ainsi que la durée et l'organisation du temps de travail.
- Objectif affiché : maintenir le niveau d'emploi en Normandie et définir un cadre de travail commun sur le nouveau site.

INVESTISSEMENTS

- ≈ 8 M€ / an d'investissements récurrents sur les 2 sites
- 7,5 M€ supplémentaires sur 3 ans
- 150 M€ pour le nouveau site : 3,5 M€ terrain + 146,5 M€ bâtiment

EMPLOI & VOLUMES

- Objectif affiché à partir de 2029 : 600 000 heures par an
- APC : remplacement des départs naturels par des recrutements CDI, nombre à déterminer
- GEPP : remplacement annoncé des départs à 100 % en production et 50 % en structure

GEPP : CALENDRIER ET ACCOMPAGNEMENT qui peut évoluer

- 2027-2028 : information collective des salariés sur les dispositifs GEPP et le calendrier.
- 1^{er} novembre - 31 décembre 2028 : ouverture des candidatures.
- 1^{er} - 31 janvier 2029 : décision et signature des avenants.
- 1^{er} février 2029 - 1^{er} août 2030 : départs possibles dans le dispositif GEPP.
- Le dispositif présenté repose sur le volontariat et prévoit formation, développement des compétences et outils de mobilité. Une clause de revoyure est annoncée si le calendrier du déménagement ou des transferts évolue.

TEMPS DE TRAVAIL : DES CHANGEMENTS À ENCADRER

- La Direction veut harmoniser la durée et l'organisation du travail entre les deux sites.
- Cible annoncée : horaires communs pour les fonctions de structure et horaires simplifiés en production.
- Sont également évoqués : temps de travail homogène, modulation et travail le week-end selon la charge.

Pour la CFDT : pas de chèque en blanc. Les horaires, la modulation, les week-ends, les compensations et le devenir des équipes doivent être clairement négociés.

MOBILITÉ : 470 SALARIÉS CONCERNÉS PAR UN ALLONGEMENT DE TRAJET

- Le nouveau site est annoncé à 32 km du Vaudreuil et 34 km de Beaumont-le-Roger.
- Données présentées en juillet 2026 : 110 collaborateurs verraient leur distance domicile-travail diminuer, contre 470 pour lesquels elle augmenterait.
- Mesures évoquées : covoiturage, navettes inter-sites, aides au déménagement et identification des situations individuelles sensibles.

La CFDT demande que le temps et le coût supplémentaires liés au trajet donnent lieu à de vraies mesures d'accompagnement.

CFDT : NOS QUESTIONS ET NOS EXIGENCES

Derrière le projet industriel, les salariés ont besoin de garanties précises, écrites et durables.

TRAJETS, TRANSPORT & MOBILITÉ

- Quelle compensation pour l'allongement du temps de trajet et les frais supplémentaires ?
- Des frais kilométriques ou une autre indemnisation seront-ils négociés, au-delà du covoiturage ?
- Une navette entre la gare d'Évreux et le nouveau site peut-elle être mise en place pour les salariés utilisant le train ?
- Quelles aides au déménagement seront proposées ?
- Un accompagnement sera-t-il proposé au conjoint qui devrait quitter son emploi à la suite d'un déménagement ?

EMPLOI, POSTES & ÉQUIPES

- Quand chaque salarié saura-t-il quel poste il occupera sur le nouveau site ?
- Les nouveaux postes à pourvoir seront-ils proposés prioritairement ou exclusivement en interne ?
- Les équipes actuelles seront-elles maintenues, notamment après-midi, nuit et SD ?
- Lors des transferts de process et de machines, les salariés travaillant aujourd'hui sur ces process suivront-ils également ?
- Toutes les lignes de production seront-elles transférées sur le nouveau site ?

ORGANISATION DU TRAVAIL

- Que recouvrent précisément les horaires « communs » et « simplifiés », la modulation et le travail le week-end selon la charge ?
- Les horaires variables du personnel à la journée seront-ils maintenus ?
- Une à deux journées de télétravail par semaine pourront-elles être envisagées pour les postes compatibles ?
- Si un accord APC est conclu, les heures compensées resteront-elles au niveau actuellement applicable, notamment à 70 % si ce dispositif est concerné ?

ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS

- Quelles mesures et quels dédommagements seront proposés aux personnes qui ne pourront pas rejoindre le nouveau site ?
- Des solutions avec les entreprises des bassins de Bernay et de Pont-Audemer pourront-elles être recherchées ?
- Des aides supplémentaires seront-elles prévues pour la création ou la reprise d'une micro-entreprise ou d'une entreprise ?
- Des ruptures conventionnelles pourront-elles être envisagées pour les salariés qui ne rejoindraient pas le nouveau site ?
- Pendant combien de temps l'accompagnement des salariés ne souhaitant ou ne pouvant pas déménager sera-t-il assuré ?

150 M€ POUR LE NOUVEAU SITE

LA CFDT DEMANDE UN REEL ACCOMPAGNEMENT POUR L'ENSEMBLE DES SALARIÉS.

Maintien de l'emploi • mobilité • rémunération • conditions de travail • formation •

Equilibre vie professionnelle / vie personnelle.

CFDT - Informer • Défendre • Négocier